

R A P P O R T
A N N U E L
1 9 9 7 - 1 9 9 8

E N S E M B L E



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Ensemble !

Au début des années 1940, plusieurs commissions scolaires ont émis le désir de se doter d'un organisme privé qui coordonnerait leurs travaux et qui leur permettrait d'unifier leurs actions. Ensemble, elles ont créé, en 1947, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ). La Fédération conservera cette appellation jusqu'en juin 1991, sa position favorable à la création de commissions scolaires linguistiques l'incitant à adopter le nom de Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Tout en conservant ses tâches premières de coordination et d'unification, la mission de la Fédération s'est élargie, au fil des ans, pour rencontrer deux objectifs principaux : contribuer à promouvoir l'éducation ainsi que représenter et défendre avec détermination les intérêts des commissions scolaires.

Forte de la représentativité des 135 commissions scolaires qu'elle regroupe, la Fédération a développé une force politique qu'elle met au profit de ses membres, notamment par la pertinence des services qu'elle leur offre ainsi que par ses représentations auprès des gouvernements, des autres associations d'éducation et des agents socioéconomiques.



Faits saillants de l'année 1997-1998

Baisse importante de la cotisation

Au plan budgétaire, en deux ans, la rationalisation de la gestion interne aura permis une baisse de la cotisation de l'ordre de 20 % pour les membres de la Fédération. Pour réaliser cette rationalisation, divers ajustements ont été apportés à l'organigramme administratif de la FCSQ qui opère maintenant avec 34 effectifs permanents plutôt que les 46 qui étaient en fonction en 1995-1996. (p. 13)

Projet de loi 185

Afin de faire connaître les préoccupations des commissions scolaires concernant le projet de loi 185, la FCSQ a mené différentes actions qui ont porté fruit puisque le gouvernement a apporté plusieurs modifications à ce projet de loi concernant, notamment, la décision du conseil provisoire sur la division du territoire en circonscriptions électorales, l'application de l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires, l'utilisation des services du personnel des commissions scolaires par le Directeur général des élections ainsi que le paiement par les commissions scolaires que d'une partie raisonnable des sommes nécessaires à la réalisation des élections. (p. 15)

Amendement à la Constitution canadienne

La Fédération a présenté un mémoire favorable à la modification constitutionnelle demandée par Québec au Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat le 28 octobre 1997. Ces démarches n'ont pas été vaines puisque, peu après, la Chambre des communes et le Sénat canadien ont accepté de modifier la Constitution avant le 31 décembre 1997. (p. 16)

Les commissions scolaires conservent la gestion du transport scolaire

Devant la volonté avouée du gouvernement de transférer la responsabilité du transport aux municipalités, la Fédération a multiplié ses représentations pour conserver cette mission cruciale pour l'accessibilité à l'éducation. Les négociations menées dans ce dossier ont abouti à une proposition conjointe avec l'Union des municipalités du Québec qui a permis d'écarter toute menace de transfert. (p. 15)

À table pour la réforme

La Fédération a représenté et défendu les intérêts des commissions scolaires lors des travaux de la Table nationale de suivi de la réforme ainsi qu'à cinq tables sectorielles traitant spécifiquement de cinq des lignes d'action de cette réforme. De plus, la Fédération a fait des représentations dans les dossiers du nouveau partage des responsabilités en éducation, des services à la petite enfance, de l'énoncé de politique éducative, de la formation professionnelle, de la formation continue ainsi que lors des audiences de la commission traitant de la politique d'éducation interculturelle. (p. 18)

Restructuration des instances politiques de la FCSQ

Après sa réforme administrative, la FCSQ a élaboré un nouveau modèle pour ses structures politiques, conçu en fonction de la réduction importante du nombre des commissions scolaires à compter du 1^{er} juillet 1998. Ce modèle, soumis à la consultation des commissions scolaires dans toutes les régions du Québec, fera l'objet de débats lors de l'assemblée générale de la FCSQ qui se tiendra en mai prochain. (p. 6)

Transfert et intégration du personnel... tout un défi !

Le secteur Relations du travail de la FCSQ a investi beaucoup de temps et d'efforts au cours de la dernière année dans l'élaboration de normes ainsi que de modalités de transfert et d'intégration de tous les personnels des commissions scolaires actuelles dans les commissions scolaires linguistiques qui seront officiellement créées le 1^{er} juillet 1998. (p. 22)

Gain juridique important

Dans le cadre des activités de soutien juridique, les avocats de la Fédération ont obtenu un jugement important pour la Commission scolaire de Manicouagan dans un litige qui l'opposait à des parents d'élèves qui contestaient le processus de réaffectation de ses directions d'école. Le jugement rendu par la Cour supérieure dans cette affaire a confirmé le droit d'une commission scolaire de procéder à une réaffectation de ses directions d'école sur la base de ses critères de sélection existants, sans devoir consulter de nouveau les conseils d'orientation. (p. 24)

2 639 000 \$ en économies

En 1997-1998, le Service des ressources matérielles de la FCSQ a réalisé trois projets de regroupements d'achats en formation professionnelle et cinq en gestion. Ces huit projets, de l'ordre de plus de 11 422 000 \$, ont permis aux commissions scolaires participantes de réaliser une économie moyenne de 27 %, soit environ 2 639 000 \$. (p. 25)

100 000 \$ en commandites

Malgré un contexte économique difficile, la Fédération a tiré son épingle du jeu en réussissant à recueillir près de 100 000 \$ auprès de commanditaires pour financer différentes activités. (p. 19)

Relations de presse

En 1997-1998, une dizaine de conférences de presse et près de 1 000 communications avec des journalistes ont été initiées afin de défendre les intérêts et les positions des commissions scolaires dans les dossiers d'actualité intéressant les médias. (p. 19)

Dossier santé et sécurité du travail

Le secteur Relations du travail a coordonné l'élaboration d'un guide très étoffé, intitulé *Guide d'une saine gestion de l'assiduité au travail en milieu scolaire*. Ce guide volumineux a été présenté à plus de 200 personnes lors de six rencontres qui se sont déroulées dans les différentes régions du Québec. (p. 23)

1 500 personnes ont assisté aux sessions de perfectionnement de la FCSQ

En 1997-1998, la Fédération des commissions scolaires du Québec a offert plus d'une vingtaine de sessions de perfectionnement aux présidents et présidentes des commissions scolaires, aux commissaires d'écoles et aux gestionnaires. Ces sessions régionales ou sur mesure ont rejoint plus de 1 500 personnes. (p. 21)

9 000 ordinateurs et logiciels pour les écoles...

Depuis avril 1997, la Fédération des commissions scolaires du Québec s'est engagée activement dans la coordination des programmes fédéral et provincial de dons d'ordinateurs aux écoles. Depuis la mise sur pied de ces programmes, près de 35 000 ordinateurs et 45 000 logiciels excédentaires, provenant de ces deux paliers de gouvernement et d'entreprises privées, ont été récupérés et distribués dans les écoles canadiennes, dont près de 9 000 au Québec par le réseau de distribution géré par la FCSQ. (p. 17)

La FCSQ mérite la médaille d'or d'Industrie Canada

La FCSQ s'est mérité la médaille d'or, catégorie *Innovation*, des Prix Innovation 1998 décernés par Industrie Canada. La Fédération a reçu cet honneur pour l'arrimage des CFER dans ses activités liées aux dons d'ordinateurs. (p. 17)

Prix d'excellence 1996-1997

La Fédération des commissions scolaires du Québec a décerné ses prix d'excellence 1996-1997 aux commissions scolaires de l'Argile-Bleue, Chomedey de Laval, des Mille-Îles et Les Écores lors de l'ouverture de sa 50^e Assemblée générale. Des mentions d'honneur ont également été décernées aux commissions scolaires Val-Mauricie et de Le Gardeur. (p. 26)

Ordre du mérite

Lors du dîner du 50^e anniversaire de la FCSQ tenu le 7 juin, la Fédération a remis sa médaille d'or de l'Ordre du mérite à M. Jacques Girard, ex-sous-ministre de l'Éducation et actuellement président-directeur général de Montréal International, ainsi qu'à M^{me} Diane Drouin, présidente générale de la FCSQ depuis 1991. (p. 27)

Rapport de la présidente

Ensemble !

L'exercice 1997-1998 n'est pas banal ! Il a été marqué de nombreux projets de réformes qui ont eu des impacts importants dans chacun des milieux. Et ce n'est pas terminé puisque les nouvelles commissions scolaires prendront leur envol, avec les ajustements que cela impliquera, le 1^{er} juillet prochain, après avoir franchi l'étape des élections scolaires en juin.

Les observateurs sont unanimes à dire que notre système d'éducation vit la plus grande réforme depuis les trente dernières années. Qui dit grande réforme dit interventions fréquentes et soutenues de la Fédération au nom de ses membres dans une multitude de dossiers à caractère politique.

À travers les projets de loi 180 modifiant la Loi sur l'inscription publique pour un nouveau partage de responsabilités en éducation et 185 sur les élections scolaires; la lutte que nous avons menée pour empêcher le transfert des équipements et du transport scolaire aux municipalités; nos nombreuses représentations dans le dossier des regroupements de commissions scolaires; notre opposition soutenue à de nouvelles compressions budgétaires dans le réseau scolaire primaire et secondaire; on peut dire que les commissions scolaires ont réussi, ensemble, à imposer leurs voix, en s'appuyant sur une Fédération forte et respectée, qui a su capitaliser, au niveau national, le poids politique des élus scolaires.

La force de la Fédération : la solidarité de ses membres

Il faut réaliser et se dire franchement que, seul et isolé dans chacun de nos milieux, on ne serait jamais arrivé à influencer les grandes politiques gouvernementales.

Au fil des mois, lorsqu'on fait la somme des interventions de la Fédération pour défendre les intérêts de ses membres, nous pouvons être fiers de nos actions et des résultats obtenus. Ces actions, nous les avons menées en commissions parlementaires, au sein d'organismes nationaux comme Emploi-Québec (SQDM), le Conseil du patronat, la Table Québec - Commissions scolaires, lors de rencontres avec le premier ministre et ses ministres ainsi qu'à l'occasion d'événements d'envergure.



Dans le passé, les commissions scolaires ont démontré leur capacité à s'adapter et à faire face aux changements. Le 39^e Congrès de la Fédération a témoigné avec éloquence, au cours de la dernière année, de cette volonté que nous avons tous et toutes de faire avancer les choses, dans le meilleur intérêt de l'éducation publique et cela est apparu évident tout au long de l'année !

Une nouvelle Fédération

Tous ces changements qui frappent les commissions scolaires ont, bien sûr, des impacts majeurs sur la vie même de la Fédération. Déjà, au plan de l'organisation des services, la Fédération a modifié sa structure administrative pour répondre davantage aux besoins de représentation et de défense des intérêts du réseau et de ses membres. Une réduction des coûts de fonctionnement découle de cette réorientation de notre mission et les décisions ont été prises en ce sens au cours de la dernière année.

Au plan politique, un large débat visant à revoir la composition des instances politiques a eu cours, principalement quant à l'intérêt d'assurer une représentation directe de chacune des commissions scolaires dans les instances décisionnelles de la Fédération. L'assemblée générale devra prendre position sur la réorganisation proposée par le conseil d'administration qui a analysé sérieusement les réponses données par les commissions scolaires, lors de la consultation menée par la Fédération l'automne dernier.

Bref, tout en investissant temps et énergie dans la révision du fonctionnement de la Fédération, dans une perspective d'ajustement à la nouvelle configuration de notre réseau, on peut dire que tout a également été mis en œuvre pour que les commissions scolaires réalisent des gains importants dans leurs représentations sur les aspects majeurs de la réforme de l'éducation et, particulièrement, sur la question du partage des responsabilités.

Une rencontre déterminante avec le premier ministre

Les commissions scolaires ont également réussi à convaincre le premier ministre de leur excellente gestion en matière de transport scolaire, permettant du même coup aux commissions scolaires de freiner les tenants du transfert des équipements aux municipalités. En conservant la gestion du transport scolaire, les commissions scolaires se sont assurées une participation stratégique aux négociations sur le nouveau pacte fiscal sur le financement local, un enjeu majeur pour les gouvernements locaux scolaires, participation qui était loin d'être acquise au départ !

On le voit ! Les commissions scolaires traversent une période de changements sans précédent. Jamais, depuis la création de la Fédération, notre agenda politique n'aura été aussi important. De là la nécessité de continuer de se serrer les coudes pour conserver notre poids politique dans les débats cruciaux en cours, tant en ce qui concerne la réforme de l'éducation, notamment la révision du curriculum, que le rôle politique que les commissions scolaires assumeront au cours des prochaines années dans le développement régional.

Il nous faut plus que jamais continuer d'être solidaires, maintenir nos alliances et démontrer à la population que les commissions scolaires sont les mieux placées pour offrir une éducation de qualité et une contribution importante au développement de chacune des régions du Québec.

L'énergie déployée par la Fédération, sa crédibilité et sa force politique viennent de ses membres, de toutes les

commissions scolaires, des élus de toutes les régions du Québec, ainsi que des gestionnaires de qualité qui les conseillent. Il faut maintenir ce pouvoir d'influence à haut niveau en ayant toujours à l'esprit que ce sont les organismes bien structurés qui peuvent avoir une réelle voix au chapitre dans les discussions avec le gouvernement.

Pour ma part, je suis fière de représenter un organisme dédié à la cause d'une éducation publique de qualité dans le meilleur intérêt des élèves et de la population du Québec. Peu d'organisations peuvent se vanter d'avoir une mission aussi généreuse pour notre société.

Une expertise et une crédibilité à maintenir

Je suis d'autant plus satisfaite du bilan de la dernière année que j'ai pu personnellement constater à maintes occasions, dans les nombreuses représentations que j'ai eues à faire, que la Fédération jouit d'une cote d'appréciation très grande auprès de ses membres, auprès des médias et de la population, ainsi qu'auprès des instances politiques gouvernementales, en raison de son expertise et de la qualité de ses interventions politiques.

Il va donc sans dire que c'est avec fierté et enthousiasme que je dresse le présent bilan qui repose sur le dévouement de plusieurs personnes. Je veux remercier les deux vice-présidents pour leur soutien constant, les membres du bureau de direction et du conseil d'administration pour leur appui. Au personnel de la Fédération, j'offre ma reconnaissance la plus sincère pour le travail qu'il accomplit au jour le jour, très souvent dans l'ombre.

C'est avec cet apport constant et inspiré de toutes et de tous, tant de la part des élus que de nos personnels des commissions scolaires et de la Fédération, que nos interventions valent aux commissions scolaires d'être respectées et reconnues pour leur contribution importante au développement du Québec. C'est à nous qu'il revient de maintenir cette contribution à son maximum dans le meilleur intérêt du système public d'enseignement et des commissions scolaires !



Diane Drouin
Présidente générale

Restructuration des instances politiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec

La démarche, amorcée en 1996 pour adapter la structure et les services de la Fédération aux besoins de ses membres, s'est poursuivie au cours de la dernière année.

Après la réforme administrative, qui a entraîné une réduction significative du personnel de la FCSQ, un nouveau modèle de structure politique a été élaboré et soumis à la consultation. Ce modèle, conçu en fonction de la réduction importante du nombre de commissions scolaires à compter du 1^{er} juillet 1998, a été présenté dans toutes les régions du Québec. Il prévoit notamment la création d'un conseil général composé d'un représentant de chaque commission scolaire en remplacement du conseil d'administration actuel.

Les résultats préliminaires de la consultation menée auprès des commissions scolaires ont été analysés par le conseil d'administration à sa session de janvier. Un premier projet d'amendements aux règlements généraux de la FCSQ a également été discuté à la rencontre du conseil de mars et sera traité par l'assemblée générale les 8 et 9 mai 1998.

Dans un souci d'efficacité, l'assemblée générale annuelle, qui se tient normalement en juin, a été devancée à ces dates afin de compléter la restructuration de la FCSQ à temps pour le début du fonctionnement des commissions scolaires linguistiques le 1^{er} juillet 1998.



Ensemble, les élus font entendre leur voix

Les élus sont directement engagés dans la définition des orientations et la gestion de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Actuellement, trois instances politiques leur offrent l'occasion de faire entendre leur voix : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau de direction.

En 1997-1998, les travaux de ces instances ont notamment porté sur les différents projets de loi développés par le gouvernement, la restructuration politique de la FCSQ, le transport et les équipements scolaires, la réforme de l'éducation, ainsi que les fusions de commissions scolaires et l'intégration des personnels.

Assemblée générale

Plus de 500 personnes déléguées par les commissions scolaires participent à la détermination des grandes orientations de la Fédération lors de son assemblée générale annuelle.

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle tenue les 5 et 6 juin 1997, les délégués ont notamment donné le mandat au conseil d'administration de faire des recommandations à l'assemblée générale concernant une restructuration des instances politiques de la FCSQ. Réunis en ateliers dans le cadre des activités de l'assemblée, les délégués ont également suggéré plusieurs pistes d'intervention en ce qui a trait aux relations du travail; au nouveau partage de responsabilités entre le gouvernement, les commissions scolaires et les écoles; ainsi qu'en matière de financement, de fiscalité scolaire, de transport et d'équipement.

Bureau de direction

L'assemblée générale confie le mandat au bureau de direction de faire des recommandations au conseil d'administration sur différents dossiers, d'assurer le suivi des priorités d'action, en plus d'assumer la gestion financière et le contrôle du budget. Les séances du bureau de direction réunissent sept personnes, soit celles qui occupent les postes de la présidence et des deux vice-présidences, ainsi que quatre directrices et directeurs, élus parmi les membres du conseil d'administration.

Membres du bureau de direction

De gauche à droite :

Manon Beaudry-Roberge, 2^e vice-présidente
André Caron, 1^{er} vice-président
Diane Drouin, présidente générale
Aline Sauvageau, directrice
Lise Desmarais, directrice
Jean-Marie Beaulieu, directeur

M. Jacques Mongeau, directeur, est également membre du bureau de direction.



Ensemble, les élus font entendre leur voix

Conseil d'administration

Chaque région est invitée à déléguer un minimum de deux commissaires d'écoles au sein du conseil d'administration qui compte 32 membres. Cette importante instance politique est responsable des suivis à donner aux décisions de l'assemblée générale. En 1997-1998, le conseil d'administration a siégé à sept reprises.

Membres du conseil d'administration

RÉGION 1 – Gaspésie – Bas-Saint-Laurent – Les Îles-de-la-Madeleine

Rose-Anne De l'Étoile
Claude Langlais

RÉGION 2 – Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chapais-Chibougamau

Jean-Marie Beaulieu
Ghislaine Dallaire

RÉGION 3 – Québec – Chaudière-Appalaches

André Caron
Léopold Castonguay
Lucien Flamand
Denis Langlois

RÉGION 4 – Trois-Rivières – Centre-du-Québec

Diane Drouin
Jean-Yves Laforest
Henri-Paul Roux

RÉGION 5 – Estrie

Manon Beaudry-Roberge
Noël Richard

RÉGION 6 – Laval – Laurentides – Lanaudière

Lucie Bélanger
Diane Latour-Gadbois
Jacques Sabourin
Daniel Tétreault

RÉGION 7 – Montérégie

Lise Desmarais
Réal Hébert
Marie-Louise Kerneis
Fernande LeBlanc-Sénéchal

RÉGION 8 – Montréal

Carmelle Landreville-Gadoury (CÉCM)
Jacques Mongeau
Tina Paradis
Léo Pétrin
Ronald Poupart (CÉCM)

RÉGION 9 – Outaouais

Louise Larocque
Paul Morin

RÉGION 10 – Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Denis Bureau
Aline Sauvageau

RÉGION 11 – Côte-Nord

Luc Brisson
Normand Fournier

Denis Roy

Représentant de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS)



Ensemble, les élus font entendre leur voix

Comités du conseil d'administration

Pour faciliter ses délibérations lors de l'étude de dossiers majeurs, le conseil d'administration profite de l'expertise de comités de travail qui jouent un précieux rôle-conseil. Ces comités, composés de membres du conseil d'administration, ont été réduits de quatre à trois en septembre 1997 : Comité sur les affaires politiques et administratives, Comité sur les ressources humaines et Comité sur les affaires éducatives.

Comité sur les affaires politiques et administratives

En 1997-1998, le conseil d'administration a formé un nouveau comité portant sur les affaires politiques et administratives, né de la fusion du comité sur la responsabilisation des commissions scolaires et du comité sur le financement. Le mandat de ce nouveau comité est de formuler des recommandations au conseil d'administration concernant : l'adaptation du modèle d'allocation des ressources financières; l'adaptation du modèle d'attribution des ressources dans le transport scolaire; la transformation du réseau des commissions scolaires; les mesures à préconiser pour permettre aux commissions scolaires de planifier leur gestion sur plus d'une année (plan triennal); la marge de manœuvre de la commission scolaire pour assumer ses responsabilités; ainsi que le rôle de la commission scolaire dans le développement local et régional.

Ce comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. Ses travaux ont mené à l'élaboration de plusieurs recommandations au conseil d'administration, notamment en ce qui a trait aux orientations à faire valoir dans les discussions de la FCSQ avec le ministère de l'Éducation concernant le transport scolaire, les règles budgétaires pour l'année 1998-1999 et les modifications au processus électoral pour les commissions scolaires.

Membres du comité

André Caron, président
Jean-Marie Beaulieu
Lucie Bélanger
Denis Bureau
Normand Fournier
Réal Hébert
Carmelle Landreville-Gadoury
Fernande LeBlanc-Sénéchal
Paul Morin
Tina Paradis
Noël Richard
Daniel Tétreault

Participent également à ces rencontres

Luc Mauger (ADIGECS)
Guy Beaudin (Conseiller à la FCSQ)

Comité sur les ressources humaines

La réforme de l'éducation et ses impacts sur les ressources humaines des commissions scolaires ont mobilisé en grande partie les travaux du Comité sur les ressources humaines. Poursuivant le travail entamé en 1996-1997, les membres du comité ont analysé l'avant-projet de loi pour identifier les différents éléments d'intervention de la FCSQ ainsi que les orientations à privilégier.

Parallèlement à ces travaux, le comité a suivi le déroulement des négociations ayant trait à l'intégration du personnel des commissions scolaires. Des orientations ont été proposées au début de l'automne afin de guider les négociateurs de la FCSQ pour cette importante opération.

Membres du comité

Lucien Flamand, président
Luc Brisson
Léopold Castonguay
Rose-Anne De l'Étoile
Marie-Louise Kerneis
Diane Latour-Gadbois
Ronald Poupart
Henri-Paul Roux
Aline Sauvageau

Participant également à ces rencontres

Normand Lapointe (ADIGECS)
Jean-Pierre Hillinger (Directeur général adjoint à la FCSQ)

Comité sur les affaires éducatives

La réforme de l'éducation a donné le ton aux travaux du Comité sur les affaires éducatives. Le plan d'action ministériel *Prendre le virage du succès* et ses sept lignes d'action, qui ont des impacts concrets pour les commissions scolaires, ont composé le menu pour le moins copieux du comité.

D'autres actions gouvernementales ont aussi ponctué l'année 1997-1998 en matière éducative, dont le développement culturel où diverses actions concertées des ministres responsables de l'éducation et de la culture visent l'accès des jeunes à la culture, la mise en commun des services ou le développement de nouvelles orientations telles qu'une politique québécoise de la lecture. Il importe également de souligner les suites au Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996, qui suscitent une nouvelle réflexion sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

De plus, en cours d'année, le comité a produit des analyses et des recommandations sur les objets prioritaires suivants : la mise en œuvre d'une nouvelle répartition des responsabilités en éducation à partir de juillet 1998; le développement d'un nouveau curriculum québécois (politiques, règlements et programmes); ainsi que la diversification de la formation professionnelle.

Membres du comité

Lise Desmarais, présidente
Manon Beaudry-Roberge
Ghislaine Dallaire
Jean-Yves Laforest
Claude Langlais
Denis Langlois
Louise Larocque
Léo Pétrin
Jacques Sabourin

Participant également à ces rencontres

Susan Tremblay (ADIGECS)
Berthier Dolbec (Conseiller à la FCSQ)

Rapport du directeur général

Au cœur de la réforme de l'éducation

L'ampleur des réformes annoncées par le gouvernement et la ministre de l'Éducation a donné le ton aux activités menées par la Fédération pour représenter le réseau des commissions scolaires en 1997-1998. Plus que jamais, sans doute, les interventions de la Fédération se sont fait sentir, tant dans les officines gouvernementales, que sur la place publique par la voie des médias d'information. Présentation de nombreux mémoires, rencontres avec les autorités gouvernementales et activités médiatiques ont constitué l'essentiel du travail de la permanence en appui aux instances politiques de la Fédération.

Diverses prises de position et actions stratégiques ont permis de faire valoir les orientations souhaitées par la Fédération et les commissions scolaires. Ces interventions ciblées ont incité le gouvernement à façonner sa réforme afin de l'adapter davantage aux besoins des membres de la FCSQ. Ainsi, des gains importants pour notre réseau ont été concrétisés dans plusieurs dossiers cruciaux pour les commissions scolaires, dont les suivants :

- la configuration des territoires des nouvelles commissions, qui respecte mieux les impératifs éducatifs que la stricte conformité aux territoires des MRC prévue par le projet original;
- les acquis de la loi 180, quant à la place et au rôle des commissions scolaires et aux nouveaux attributs de gouvernements décentralisés que leur confère cette législation;
- la préservation du mandat des commissions scolaires en ce qui a trait aux missions touchant la gestion des équipements et du transport scolaire.



Au niveau de la négociation des conditions de travail de nos diverses catégories de personnel, nos équipes ont travaillé en étroite concertation, tant avec les associations de salariés que le ministère de l'Éducation, pour dégager des pistes susceptibles de garantir un transfert harmonieux des personnels et l'assurance d'une prestation de services de qualité. Dans la conjoncture actuelle, les résultats sont apparus, en bout de course, fort satisfaisants.

Dans le cadre de la réforme de l'éducation, toute une série de pièces législatives ont précisé, à différentes étapes, le projet ministériel. Notre Service juridique n'a pas hésité à sauter dans la mêlée et a souvent occupé le devant de la scène pour informer nos membres concernant les impacts prévisibles des diverses dispositions de ces projets de loi. Un travail acharné et stratégique, mené par la Fédération et le réseau, a incité le gouvernement à apporter plusieurs modifications importantes aux versions finales de ses projets de loi. Ces résultats témoignent éloquemment de la qualité des analyses de la Fédération et de ses partenaires, principalement les associations de cadres.

À cette mission de représentation politique, qui a canalisé une grande partie des énergies du personnel de la Fédération, s'ajoute le mandat d'offrir des services directs

aux commissions scolaires. Ces services sont nombreux et génèrent un support logistique constant que ce soit en matière de relations du travail, de perfectionnement, d'achats regroupés ou de communications. Les prochaines sections de ce rapport annuel vous présenteront une synthèse des réalisations de qualité effectuées à ce chapitre.

Restructuration et rationalisation

À l'hiver 1996, plusieurs commissions scolaires ont demandé à la FCSQ de réviser en profondeur l'organisation de ses services avec l'objectif, notamment, de diminuer ses coûts de fonctionnement.

Depuis lors, divers ajustements ont été apportés à l'organigramme administratif de la FCSQ qui opère maintenant avec 34 effectifs permanents plutôt que les 46 qui étaient en fonction en 1995-1996. Le nouvel organigramme administratif de la Fédération fait bien ressortir les lignes de

force de la réorganisation : allègement de l'encadrement, réalignement des services individuels aux membres et renforcement des activités de représentation. Les départs provoqués par les mouvements de retraite volontaires, dont ont également profité nos employés dans la foulée de ce qu'a connu le secteur public, ont permis l'atterrissage en douceur de cette importante restructuration.

Au plan budgétaire, en deux ans, cette rationalisation de la gestion interne aura permis une baisse de la cotisation de l'ordre de 20 % pour les membres de la Fédération.

À la suite d'un bilan aussi copieux, je tiens à adresser mes remerciements et mes félicitations à tout le personnel de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui a rendu possible de telles performances. Je désire également vous assurer, qu'à l'instar de l'année qui vient de se compléter, la Fédération maintiendra le cap sur la performance et l'efficacité en 1998-1999 afin de répondre aux attentes de ses membres et de ses instances politiques.



Gilles Taillon
Directeur général



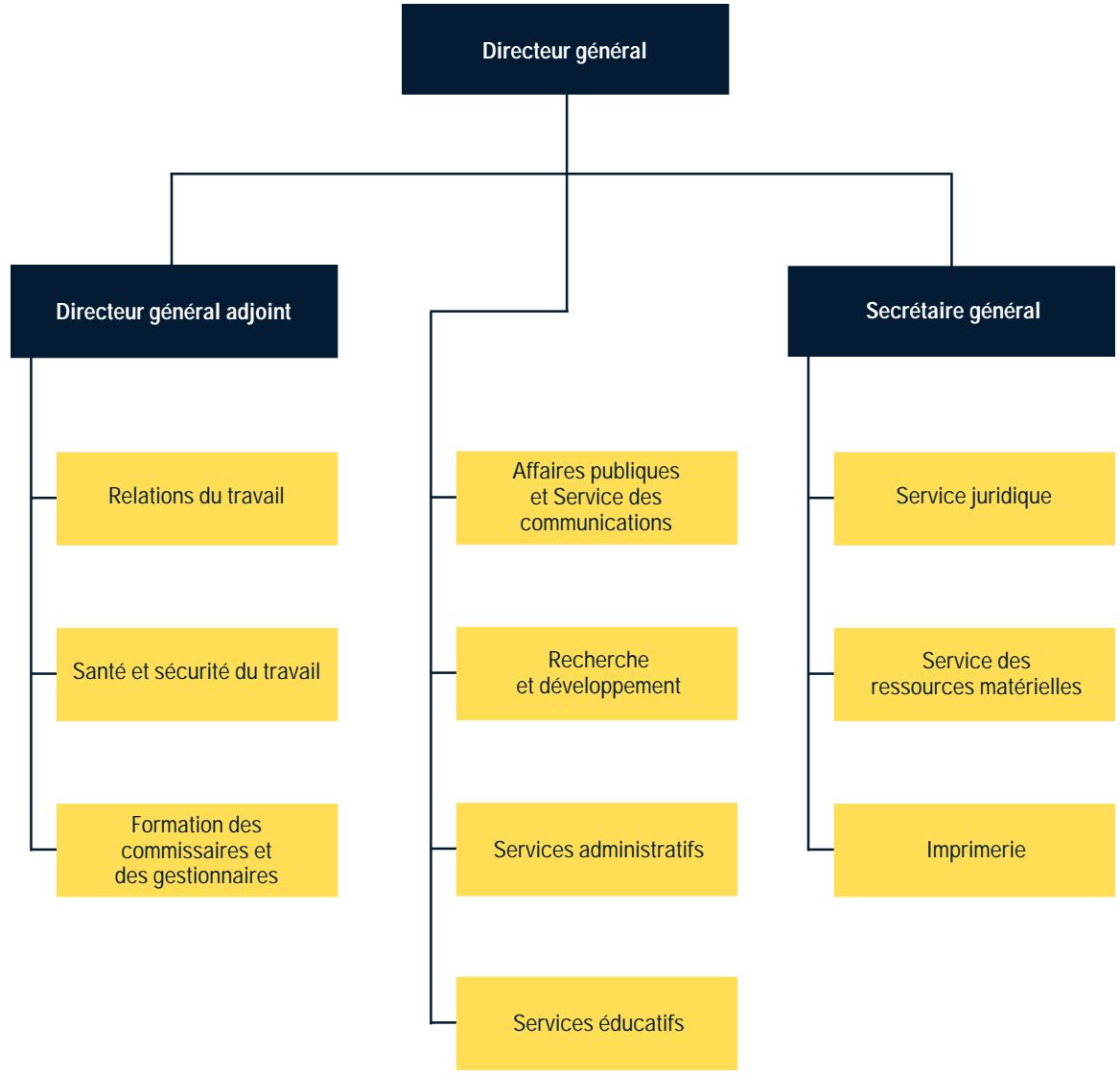
Le comité de coordination

En plus de maintenir des liens étroits avec le bureau de direction, le comité de coordination est un lieu de convergence administratif qui assure un lien tangible entre les différents services de la FCSQ. L'échange d'informations, l'identification de projets à développer ainsi que la définition d'orientations et la coordination des actions relatives aux dossiers en cours composent l'ordre du jour des séances de travail de ce comité.

Membres du comité de coordination

De gauche à droite :
Clermont Provencher, secrétaire général
Gilles Taillon, directeur général
Jean-Pierre Hillinger, directeur général adjoint

Organigramme administratif



Principaux dossiers de représentation en 1997-1998

Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique

L'un des chantiers névralgiques de la réforme de l'éducation consiste à organiser une nouvelle répartition des pouvoirs et des responsabilités dans notre système d'éducation. S'appuyant sur les résultats des États généraux sur l'éducation, la ministre de l'Éducation a soumis aux débats un avant-projet de loi puis un projet de loi (180) qui fut adopté le 19 décembre 1997.

Forte de l'appui de 90 % de ses membres, la Fédération a fait des représentations efficaces auprès du gouvernement qui ont permis de bonifier considérablement le projet ministériel.

Ainsi, la loi adoptée reconnaît clairement la responsabilité de la commission scolaire sur son territoire en ce qui a trait à la planification et à la répartition des services éducatifs, à la répartition des ressources ainsi qu'à l'évaluation des résultats. De plus, le rôle stratégique de la commission scolaire aux niveaux sous-régional et régional est institutionnalisé par la loi 180.

Quant aux établissements, des marges de manœuvre accrues leur sont maintenant dévolues aux niveaux de l'organisation des services éducatifs, des services à la communauté et de leur fonctionnement. De plus, plusieurs problèmes liés au fonctionnement des instances de participation et à l'administration financière ont été résolus grâce à l'intervention de la Fédération.

Le gouvernement modifie son projet de loi 185

Devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 185, intitulé Loi sur l'élection des premiers commissaires des commissions scolaires nouvelles et modifiant diverses dispositions législatives, la Fédération a défendu les intérêts de ses membres en s'opposant notamment :

- à l'exigence de l'unanimité du conseil provisoire dans sa décision sur la division du territoire en circonscriptions électorales;
- à la suspension de l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires;

- au droit du Directeur général des élections de requérir, sous réserves, les services du personnel des commissions scolaires;
- à la possibilité du gouvernement de déterminer que toutes les sommes requises pour les élections soient à la charge des commissions scolaires.

Ces représentations ont porté fruit puisque le gouvernement a tenu compte des arguments avancés par la FCSQ en apportant les modifications suivantes :

- la décision du conseil provisoire sur la division du territoire en circonscriptions électorales doit être prise au moins aux trois quarts des membres ayant le droit de vote au lieu de l'unanimité;
- l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires peut s'appliquer en partie, alors qu'on voulait en suspendre l'application;
- l'utilisation des services du personnel des commissions scolaires par le Directeur général des élections se fait après consultation de ces dernières;
- le gouvernement ne pourra exiger des commissions scolaires qu'une partie raisonnable des sommes nécessaires à la réalisation des élections.

Les commissions scolaires conservent la gestion du transport scolaire

Le financement et l'organisation du transport scolaire ont été au cœur des préoccupations de la Fédération au cours de la dernière année. Depuis deux ans, le ministère des Transports du Québec promettait une consultation sur un projet d'intégration des modes de transport. Au lieu de cette consultation, le gouvernement s'appretait plutôt à transférer la responsabilité du financement et de la gestion du transport scolaire aux municipalités.

Dans un premier temps, au mois de juin, la Fédération s'est jointe à l'Union des municipalités du Québec pour dénoncer publiquement cette orientation qui risquait de remettre en cause l'accessibilité des jeunes aux services éducatifs. Cet appel ne fut pas entendu; le ministère de l'Éducation se désintéressant de cette question.

Principaux dossiers de représentation en 1997-1998

La rumeur de transfert prenant de la force, la FCSQ et la Fédération des comités de parents de la province de Québec ont décidé d'unir leurs efforts. Afin de mettre en garde l'opinion publique et le premier ministre contre le danger que courait l'accessibilité au transport scolaire, ces organismes ont tenu une conférence de presse conjointe peu avant la rentrée scolaire.

Après de nombreuses démarches, la Fédération a réussi à rencontrer le premier ministre en septembre. Cette rencontre a notamment permis à la FCSQ de sensibiliser M. Lucien Bouchard aux conséquences désastreuses qu'engendrerait le transfert de la responsabilité du financement et de la gestion du transport scolaire aux municipalités. Afin de trouver une solution à cette impasse, la Fédération a dû parler argent pour réussir à se faire entendre et à faire valoir le point de vue des commissions scolaires dans ce débat.

Une rencontre des présidents, présidentes, directrices générales et directeurs généraux, tenue au début d'octobre, a permis à la Fédération d'informer les commissions scolaires sur les enjeux de ce dossier. Après discussions, les orientations et la stratégie déployée par la FCSQ ont reçu l'aval des dirigeants des commissions scolaires. Forte du soutien de ses membres, la FCSQ a mis de l'avant une proposition qui reçut l'appui de l'Union des municipalités.

À la suite de l'acceptation par le gouvernement de la proposition conjointe de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération, la FCSQ a mis sur pied des groupes de travail composés de responsables du transport et de directeurs financiers des commissions scolaires. Cet échange d'information a permis d'identifier les orientations que la FCSQ a fait valoir lors de ses représentations auprès du MEQ dans le contexte de l'élaboration des règles budgétaires de 1998-1999.

Restructuration des commissions scolaires en commissions scolaires linguistiques

Au mois d'avril 1997, le ministre de l'Éducation a déposé le projet de loi 109 portant sur l'implantation des commissions scolaires linguistiques. Afin de réagir au contenu de ce projet de loi, la Fédération a structuré sa position dans un mémoire qu'elle a présenté en commission parlementaire le 20 mai 1997.

Dans les mois qui suivirent, le projet initial de la ministre, concernant la diminution et la reconfiguration des commissions scolaires, fut amplement discuté et commenté par les commissions scolaires. Dans le cadre de ses représentations, la FCSQ a particulièrement fait valoir :

- que les commissions scolaires avaient besoin de plus de temps pour analyser l'impact de la proposition gouvernementale;
- que le respect intégral du critère relatif aux territoires des MRC entraînait des absurdités, notamment en ce qui concerne les bassins de clientèles.

Afin d'outiller ses membres dans l'application des dispositions de cette loi, la FCSQ a collaboré à l'organisation d'une rencontre d'information qui a été offerte les 14 et 15 novembre 1997 aux représentants des conseils provisoires des nouvelles commissions scolaires, soit les présidentes et les présidents, les vice-présidentes et les vice-présidents ainsi que les directrices générales et les directeurs généraux.

Appui à l'amendement de la Constitution canadienne

Le jugement de la Cour suprême sur la validité constitutionnelle de la loi 107 a démontré clairement la complexité de restructurer les commissions scolaires du Québec sur une base linguistique. À certains endroits, les dispositions de cette loi auraient pu entraîner la superposition de six commissions scolaires sur un même territoire.

Aussi, le gouvernement du Québec a plutôt choisi de demander au gouvernement fédéral d'apporter une modification à l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 reconnaissant que l'éducation est de juridiction provinciale en autant que les lois provinciales ne briment pas un privilège ou un droit existant pour les catholiques et les protestants au moment de la Confédération.

Afin d'appuyer la démarche du gouvernement provincial et de protéger les intérêts de ses membres dans ce dossier, la Fédération a présenté un mémoire favorable à la modification constitutionnelle demandée par Québec au Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat le 28 octobre 1997.

Ces démarches n'ont pas été vaines puisque, peu après, la Chambre des communes et le Sénat canadien ont accepté de modifier la Constitution avant le 31 décembre 1997, décision qui a permis au Québec de se soustraire aux restrictions qui apparaissaient aux paragraphes 1 à 4 de l'article 93.

9 000 ordinateurs et logiciels pour les écoles...

Depuis avril 1997, la Fédération des commissions scolaires du Québec s'est engagée activement dans la coordination des programmes fédéral et provincial de dons d'ordinateurs aux écoles. Depuis la mise sur pied de ces programmes, près de 35 000 ordinateurs et 45 000 logiciels excédentaires, provenant de ces deux paliers de gouvernement et d'entreprises privées, ont été récupérés et distribués dans les écoles canadiennes, dont près de 9 000 au Québec par le réseau de distribution géré par la FCSQ.

La Fédération a pris la décision de s'engager dans ce projet ambitieux afin de rencontrer deux objectifs principaux :

- assurer une distribution équitable des dons de matériel informatique aux écoles et aux bibliothèques;
- mettre en place un support direct et efficace aux projets pédagogiques nécessitant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).

En plus de réaliser ces objectifs de base, l'implication de la Fédération dans ce dossier permet de rencontrer deux autres préoccupations de ses membres, soit l'amélioration des parcs informatiques des écoles ainsi que la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies.

Dans le cadre de ses travaux, la Fédération s'est également assurée que la récupération et la réparation des ordinateurs recueillis répondent aussi à des projets pédagogiques. Dans cette optique, des partenariats ont été établis avec les centres de formation en entreprise et en récupération (CFER), axés sur l'informatique, afin de leur confier prioritairement les appareils reçus. Deux centres de ce type existent déjà, soit un à la Commission scolaire de Bellechasse et un second à la CÉCM.

Pour réaliser ce projet, la FCSQ compte également sur la précieuse collaboration des Pionniers du téléphone et de Sears qui assure le transport des équipements.

... et la FCSQ mérite la médaille d'or d'Industrie Canada

La FCSQ s'est mérité la médaille d'or, catégorie *Innovation*, des Prix Innovation 1998 décernés par Industrie Canada. La Fédération a reçu cet honneur pour l'arrimage des CFER dans ses activités liées aux dons d'ordinateurs.

Services aux membres et promotion des commissions scolaires

La mission et les services éducatifs

Des changements sans précédent !

Le plan d'action ministériel *Prendre le virage du succès*, guide de la réforme de l'éducation, a généré de nombreuses activités impliquant le ministère de l'Éducation et les partenaires du réseau scolaire. Dans ce contexte, la Fédération a représenté et défendu les intérêts des commissions scolaires lors des travaux de la Table nationale de suivi de la réforme ainsi qu'à cinq tables sectorielles traitant spécifiquement de cinq des lignes d'action de cette réforme.

L'activité ministérielle a généré de nombreuses analyses, ainsi que des consultations, des prises de position et des représentations auprès du gouvernement. Articulant ses positions autour des préoccupations et des besoins des commissions scolaires pour défendre leurs intérêts, la Fédération a notamment fait des représentations dans les dossiers du nouveau partage des responsabilités en éducation (avant-projet de loi et projet de loi), des services à la petite enfance, de l'énoncé de politique éducative (curriculum), de la formation professionnelle, de la formation continue ainsi que lors des audiences de la commission traitant de la politique d'éducation interculturelle.

Plusieurs activités de concertation internes au réseau sur les mêmes sujets, ainsi que d'autres dossiers ayant une incidence importante pour les commissions scolaires, se sont ajoutés à ces activités : la mise en œuvre de l'éducation préscolaire temps plein, l'arrimage secondaire-collégial, le développement de l'école montréalaise, l'éducation interculturelle, le développement culturel, le développement de l'entrepreneuriat ainsi que le développement de la formation professionnelle et de la formation continue.

Un support tangible au vécu scolaire

Les commissions scolaires font souvent l'objet d'attaques publiques concernant différents sujets liés aux activités éducatives. Consciente de l'importance de bien informer la population, la Fédération a défendu et soutenu quotidiennement ses membres lors de nombreux débats publics ayant trait à différents sujets dont l'état des manuels scolaires, le développement de projets pédagogiques particuliers, les services personnels aux élèves, la fréquentation de la formation professionnelle ou la réussite éducative.

1998-1999, une autre année bien remplie

En matière éducative, l'année 1998-1999 sera sûrement à l'image de 1997-1998 : bien remplie. La Fédération devra notamment appuyer énergiquement la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique. La FCSQ investira également beaucoup d'énergie dans un autre pôle important de la réforme de l'éducation : la réforme du curriculum présentée dans le document *L'école, tout un programme*. Les dispositions contenues dans ce document laissent présager une période de travaux intensifs qui demanderont à la Fédération et aux commissions scolaires une concertation constante et une représentation efficace.

Pour la prochaine année, la Fédération compte bien mettre tout en œuvre pour réussir le « virage du succès ». Pour ce faire, elle mettra sur une présence soutenue auprès des partenaires, du gouvernement et des commissions scolaires.

Recherche et analyse

Malgré une baisse d'effectifs de deux à un conseiller, le secteur Recherche et développement a mené à bien un impressionnant volume de travail en 1997-1998. Ce secteur a offert une précieuse expertise pour la rédaction de mémoires, l'élaboration de positions politiques sur différents dossiers, l'analyse de projets gouvernementaux et la coordination des interventions politiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Ce secteur a également pris en charge le dossier du financement et du transport scolaire après le départ, en février 1997, de M^{me} Louise Hardy, conseillère en financement et en transport scolaire à la FCSQ, qui est décédée en octobre dernier.

Les dossiers à traiter ont été nombreux : restructuration des instances politiques de la FCSQ, transport et équipements scolaires, nouvelles règles budgétaires sur le transport, en plus des nombreux projets de loi (109, 180, 185...), du traitement du dossier des commissions scolaires linguistiques ainsi que de l'amendement constitutionnel. Le professionnel de ce secteur a également assuré la coordination du 39^e Congrès de la FCSQ, tenu en juin 1997.

Affaires publiques, relations de presse et commandites

Les activités du secteur Affaires publiques sont principalement en support direct à l'action politique de la Fédération et des commissions scolaires. Ce secteur est responsable de trois types d'activités : l'élaboration de projets promotionnels et publicitaires; les relations avec les médias; ainsi que la recherche de commandites pour supporter des activités de la FCSQ.

Affaires publiques

Focus sur la promotion de la formation professionnelle

Dans le but de bien informer la population sur les actions des commissions scolaires et la qualité des services offerts dans notre réseau, la Fédération s'est engagée dans deux initiatives majeures de promotion dans le domaine de la formation professionnelle; un volet identifié comme prioritaire par les commissions scolaires, le gouvernement, le milieu des affaires et la population. Avec la collaboration de plusieurs commissions scolaires, la Fédération a coordonné la publication d'un cahier spécial dans le journal *Les Affaires*. La Fédération s'est également associée étroitement à la publication et à la promotion de deux guides sur les métiers de la formation professionnelle au secondaire.

Relations de presse

Une dizaine de conférences de presse et près de 1 000 communications avec des journalistes !

Une très large part des activités quotidiennes de ce secteur est consacrée à répondre aux médias ou à réagir à ce qu'ils diffusent, que ce soit pour contrer les effets d'une nouvelle négative concernant les commissions scolaires, pour promouvoir les prises de position de la Fédération et de ses membres ou, encore, pour faire pression sur le gouvernement ou les syndicats. En 1997-1998, ce secteur a diffusé plus d'une cinquantaine de communiqués de presse; tenu une dizaine de conférences de presse nationales; entretenu des contacts suivis avec les journalistes des grands quotidiens et des grands réseaux de radio et de télévision, pour un total de près de 1 000 communications cette année. De multiples interventions publiques ont également été préparées pour des porte-parole de la FCSQ notamment dans les dossiers du transfert des

équipements et du transport aux municipalités; des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur les élections scolaires; ainsi que pour dénoncer les compressions budgétaires dans le réseau primaire et secondaire.

Ces activités ont demandé des réactions rapides et nécessaires au rayonnement et au pouvoir d'influence d'un organisme de représentations politiques et de pressions comme la Fédération des commissions scolaires du Québec. Au cours des dernières années, ces différentes interventions lui ont permis d'avoir une visibilité au moins aussi importante que ses principaux vis-à-vis nationaux et souvent plus grande que bien des organismes qui ont une mission identique.

Toutes les interventions publiques de la FCSQ, aux enjeux souvent lourds de conséquences pour les commissions scolaires, ont toujours visé les mêmes objectifs : défendre les intérêts des commissions scolaires et du système public d'enseignement; promouvoir la commission scolaire en tant que gouvernement local autonome et responsable; faire les mises au point nécessaires pour atteindre cet objectif; exercer des pressions sur les divers acteurs politiques; bref positionner les commissions scolaires comme des intervenantes majeures de la société québécoise.

Commandites

Plus de 100 000 \$ de revenus

Enfin, pour supporter certaines activités de la Fédération et dans un objectif de diversification des sources de revenus, la Fédération a déployé davantage d'efforts pour développer ce nouveau créneau, et ce, dans un contexte économique qui n'est pas nécessairement propice à l'injection massive d'argent en commandites par l'entreprise privée. Malgré tout, la Fédération a tiré son épingle du jeu en réussissant à financer totalement la publication de son magazine *Savoir* par le biais de commandites pour un montant de quelque 20 000 \$. Le bulletin express *Commissaires d'écoles* a également bénéficié d'un revenu publicitaire de 5 000 \$. À ces montants, s'ajoutent des revenus de commandites de 15 000 \$ pour le site Internet de la Fédération et de plus de 60 000 \$ pour le 39^e Congrès.

Enfin, le secteur Affaires publiques a joué un rôle-conseil important auprès des commissions scolaires en plus de répondre à quelque 1 200 demandes d'information provenant du grand public et d'organismes variés.

Services aux membres et promotion des commissions scolaires

Service des communications

Une année de transition

Le Service des communications de la FCSQ a connu une année de transition importante en 1997-1998. Restructuration, diminution des ressources humaines, changements en ce qui a trait à la présentation visuelle de l'ensemble des publications et exploration de nouveaux outils de communication accessibles grâce aux développements technologiques ont été à l'ordre du jour.

De plus, ce service a assuré ses activités régulières d'information auprès des intervenants du réseau par l'élaboration de plusieurs publications, tout en offrant un précieux support pour la promotion de services et d'activités de perfectionnement développés par les autres services de la Fédération.

Sous le signe de la restructuration et de la rationalisation

Dans un souci de mieux coordonner l'ensemble des communications de la Fédération, le Service des communications a rejoint le secteur Affaires publiques à la Direction générale. Cette modification à l'organigramme a pour objectif de mieux harmoniser la transmission d'informations auprès des médias et des membres de la Fédération.

De plus, la diminution importante du personnel de la FCSQ a également eu des impacts sur les ressources allouées aux communications. Auparavant constitué de trois personnes, un conseiller en arts graphiques, une conseillère en communications et une technicienne en communications, ce service a perdu une ressource : le conseiller en arts graphiques retraité en juillet.

Avec un maillon en moins, la chaîne de production de l'ensemble des documents de la FCSQ a connu des changements importants suscitant le développement de nouvelles habitudes de travail avec des intervenants externes. Les travaux demandant une présentation plus élaborée sont maintenant confiés à des firmes spécialisées dans la conception graphique, alors que la réalisation d'autres travaux, plus simples, est assurée à l'interne par la technicienne en communications. La recherche et la sélection de firmes externes, ainsi que le suivi et la supervision effectués auprès de ces intervenants et des différents fournisseurs, se sont ajoutés aux responsabilités assumées par la conseillère en communications.

Des publications différentes

Tout en conservant un souci d'économie, les publications de la FCSQ ont pris une allure différente. Le premier-né de cette nouvelle génération de publications est le magazine *Savoir* dont la production est autofinancée par les revenus publicitaires. Fruit de la mutation de l'ancien *Magazine FCSQ*, *Savoir* allie une présentation attrayante à un contenu adapté aux besoins du réseau. En 1997-1998, les deux numéros du *Magazine FCSQ* ainsi que les deux numéros du *Savoir* ont proposé près d'une centaine d'articles traitant des préoccupations du réseau scolaire.

Le bulletin express *Commissaires d'écoles* a, lui aussi, pris une allure nouvelle tout en conservant sa rapidité de transmission. Afin de faire le point sur les différents dossiers politiques qui ont ponctué l'année, le Service des communications a produit une vingtaine de numéros de ce bulletin en 1997-1998, en plus du bulletin spécial élaboré à l'occasion du 39^e Congrès et de la 50^e Assemblée générale de la FCSQ. Le *Message du lundi* a également connu certaines modifications. Auparavant transmis par le réseau Télémaque supporté par la GRICS, ce bulletin d'information électronique est maintenant expédié sur le réseau Internet aux présidentes, présidents, directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires.

À ces publications, produites de façon périodique ou ponctuelle, se sont ajoutés plusieurs autres documents dont deux guides : le *Guide d'une saine gestion de l'assiduité au travail* et le guide *Les commissions scolaires linguistiques et la gestion des documents administratifs et d'archives*. Ce service a également produit des dépliants promotionnels visant à faire connaître des sessions de perfectionnement ou des projets initiés par la FCSQ.

La FCSQ sur Internet

Le coup d'envoi à l'élaboration du site Internet de la Fédération a été donné récemment à la suite de la confirmation du support financier de Desjardins à titre de commanditaire exclusif. Ayant complété l'analyse des différents développements informatiques et des possibilités offertes par ce nouveau médium, le Service des communications s'attaque maintenant à la structuration et à la présentation de contenus axés sur l'interactivité. Ce projet devrait constituer un dossier majeur de ce service pour les années à venir.

Activités de perfectionnement

39^e Congrès de la FCSQ

Décideurs, à vos marques !

Afin de souligner le 50^e anniversaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec, le Comité organisateur du 39^e Congrès, sous la présidence de M^e Jacques Mongeau, a préparé une programmation inédite et audacieuse inspirée par le thème du changement. En plus d'une conférence d'ouverture et de deux blocs d'échanges interactifs, le 39^e Congrès de la FCSQ a proposé aux congressistes deux colloques et une quinzaine de cliniques différentes.

Globalement, ce congrès visait à :

- développer une meilleure connaissance des tendances lourdes qui marquent la révolution du savoir à l'aube de l'an 2000;
- s'approprier les outils permettant de créer les alliances et les maillages nécessaires au développement de partenariats durables avec les autres acteurs économiques;
- identifier des moyens d'améliorer les performances éducatives des établissements scolaires;
- développer des habiletés qui permettront de rendre les commissions scolaires fonctionnelles dans un environnement de rationalisation financière sans précédent.

Ce congrès a offert une occasion privilégiée à quelque 800 congressistes, commissaires d'écoles du Québec et gestionnaires des commissions scolaires, d'échanger des points de vue et de discuter de solutions permettant de relever les différents défis suscités par la vague de changements qui déferle sur le réseau scolaire et la société.

Perfectionnement des commissaires et des gestionnaires

L'année 1997-1998 a été marquée par le changement, et ce, à tous les niveaux : annonce d'un curriculum renouvelé, établissement d'une nouvelle dynamique dans les relations entre les commissions scolaires et leurs écoles, fusions, intégration de personnel... Soucieuse d'assister ses membres dans ce contexte, la FCSQ a développé des programmes spéciaux de perfectionnement, tout en conservant certaines activités qui se sont avérées pertinentes et appréciées par les années passées.

Ainsi, en 1997-1998, la Fédération a offert plus d'une vingtaine de sessions de perfectionnement aux présidents et présidentes ainsi qu'aux commissaires d'écoles et aux gestionnaires. Ces sessions régionales ou sur mesure ont rejoint plus de 1 500 personnes sur différents thèmes :

- les nouvelles législations et le rôle des gestionnaires (projet de loi 109);
- la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives;
- l'éthique et la déontologie;
- la sélection du personnel;
- la négociation raisonnée;
- l'assiduité au travail;
- les communications internes, le développement du sentiment d'appartenance et la promotion de l'école publique;
- les responsabilités nouvelles et la nouvelle dynamique créées par le projet de loi 180.

Consciente des défis qu'auront à relever les gestionnaires scolaires avec l'application de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, la FCSQ, en partenariat avec l'Association des cadres scolaires du Québec, a offert une session de perfectionnement sur cette Loi à 300 participantes et participants les 4, 5 et 6 février. La FCSQ a également initié, en plus de sa planification régulière, un colloque sur les écoles exemplaires qui a été réalisé en partenariat avec l'Université Laval et le Groupe Mallette Maheu. Enfin, les 3 et 4 octobre, plus de 100 présidentes et présidents ont participé à la session sur la réforme de l'éducation et les nouvelles législations en milieu scolaire offerte par la FCSQ.

Services aux membres et promotion des commissions scolaires

Relations du travail

L'élaboration de normes et de modalités de transfert et d'intégration... tout un défi !

Le secteur Relations du travail a investi beaucoup de temps et d'efforts au cours de la dernière année dans l'élaboration de normes et de modalités de transfert et d'intégration des personnels des commissions scolaires actuelles dans les commissions scolaires linguistiques qui seront officiellement créées le 1^{er} juillet 1998.

Dans un premier temps, la FCSQ a participé activement aux nombreuses rencontres avec les différentes associations représentant le personnel d'encadrement à l'emploi des commissions scolaires, rencontres préalables à l'adoption, par un arrêté ministériel de la ministre de l'Éducation en date du 9 septembre 1997, du Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration au 1^{er} juillet 1998 des gestionnaires des commissions scolaires.

Par la suite, lors des travaux menés conjointement par les deux comités patronaux de négociation, les conseillers et les conseillères en relations du travail de la FCSQ ont négocié les normes ainsi que les modalités de transfert et d'intégration du personnel syndiqué avec les centrales syndicales, présentes autant dans les commissions scolaires catholiques que protestantes. Ces négociations ont été menées avec trois centrales syndicales représentant les membres du personnel enseignant (CEQ-PACT-APEP), une représentant les membres du personnel professionnel (CEQ) et une dizaine de groupements syndicaux différents représentant les membres du personnel de soutien dont la CSN, la CEQ, la FTQ et la FISA.

Dans tous les cas, ces négociations ont abouti à des ententes en bonne et due forme qui, pour l'essentiel, étaient semblables. Ces ententes sont en lien avec les objectifs visés par la FCSQ, soit la plus grande stabilité possible du personnel dans les établissements, le maintien de l'expertise des membres du personnel des commissions scolaires dans leur champ de pratique actuel et la souplesse dans la réorganisation que nécessitera la mise sur pied des nouvelles commissions scolaires linguistiques.

En cours d'année, la FCSQ s'est également engagée dans plusieurs autres dossiers de négociation avec les centrales syndicales, notamment en ce qui concerne les dossiers suivants :

- la décentralisation de l'évaluation de la scolarité chez les membres du personnel enseignant;
- la réduction du temps de travail avec la FISA;
- les plans de classification pour le personnel de soutien et le personnel professionnel.

Assistance méconnue... mais indispensable

Le secteur Relations du travail de la FCSQ offre une gamme d'activités de support aux commissions scolaires. Souvent méconnus des commissaires d'écoles, ces services s'avèrent indispensables pour plusieurs membres de la FCSQ. Ainsi, en 1997-1998, les conseillers en relations du travail ont rendu de multiples services directs aux gestionnaires des commissions scolaires, que ce soit par des avis écrits ou des rencontres. Ils ont également répondu à quelques milliers d'appels téléphoniques des commissions scolaires concernant l'application et l'interprétation des différentes conventions collectives, des lois qui ont des incidences sur les conditions de travail du personnel scolaire ou des règlements qui régissent les conditions de travail du personnel d'encadrement.

Afin de faire le point sur les négociations, la jurisprudence et d'autres sujets d'intérêt, les conseillers de la FCSQ ont aussi participé à plusieurs réunions régionales des tables des directrices et directeurs des ressources humaines.

De plus, la FCSQ a assuré la coordination du dossier ayant trait à la récupération des augmentations versées aux directeurs d'école dans une quarantaine de commissions scolaires et a représenté ces commissions scolaires au niveau du comité d'appel formé pour disposer de la plainte des directeurs d'école. À la suite de ces travaux, le comité d'appel a conclu que les commissions scolaires avaient le droit de procéder à la récupération des sommes versées aux directeurs d'école, à titre de progression salariale, pour les années 1995 et 1996.

Enfin, ce service a poursuivi ses travaux de coordination de l'arbitrage des griefs du réseau des commissions scolaires.

La formation continue... pour les gestionnaires aussi !

Durant l'année 1997-1998, les conseillers et les conseillères de ce service ont dispensé différentes sessions de perfectionnement portant sur des sujets ayant trait aux relations du travail, tels que l'évaluation du personnel enseignant, plus particulièrement en lien avec l'application des différentes clauses de convention portant sur la priorité d'emploi ou les listes de rappel, ainsi que sur les différents éléments en lien avec le dossier personnel des enseignants et la sélection du personnel. Ces sessions s'adressaient à des gestionnaires de commission scolaire.

Des publications sur mesure

Les conseillers ont aussi poursuivi la publication de quatre numéros de la revue *Gestion des ressources humaines en milieu scolaire*, élaborée à l'intention exclusive des gestionnaires scolaires, ainsi que la mise à jour des résumés des sentences arbitrales du secteur de l'éducation.

Santé, sécurité et assiduité au travail

Prévention, prévention, prévention... et gestion

Le dossier santé et sécurité du travail génère annuellement des dépenses considérables pour les commissions scolaires. Consciente de cette problématique, la Fédération a mené ses interventions dans ce dossier en misant, bien sûr, sur les activités de prévention, mais surtout sur les activités permettant d'outiller davantage les gestionnaires scolaires.

Ainsi, la Fédération a poursuivi les travaux des différents groupes de travail portant sur la réduction des coûts des lésions professionnelles et de l'assurance-salaire. Des séances d'information ont été offertes à l'ensemble des commissions scolaires pour catholiques et pour protestants sur les modifications récentes apportées à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles relativement à la tarification et à la Commission des lésions professionnelles (lois 74 et 79).

L'élaboration d'un guide très étoffé, intitulé *Guide d'une saine gestion de l'assiduité au travail en milieu scolaire*, a également canalisé les efforts de ce secteur. Ce guide volumineux a été présenté à plus de 200 personnes lors de six rencontres qui se sont déroulées dans les différentes régions du Québec.

La Fédération a également offert des services de consultation en présentant une grille d'analyse en santé et sécurité du travail et en offrant aux commissions scolaires un nouveau projet d'analyse-conseil de la gestion en santé et sécurité.

Enfin, les représentants de la FCSQ ont rencontré la CSST à plusieurs reprises afin d'atténuer les impacts des fusions des commissions scolaires sur le régime de tarification et le suivi des dossiers à compter du 1^{er} juillet 1998.

Services aux membres et promotion des commissions scolaires

Service juridique

L'année 1997-1998 a amené un surplus de travail considérable au Service juridique de la FCSQ qui compte maintenant un conseiller juridique en moins. L'étude des nombreux projets de loi qui ont marqué les sessions parlementaires, l'élaboration et la présentation de sessions de perfectionnement portant sur les impacts de ces projets de loi ainsi que l'assistance juridique quotidienne offerte aux commissions scolaires ont considérablement mobilisé les efforts du conseiller juridique et du secrétaire général.

Des projets de loi... des projets de loi...

Représentation et défense des commissions scolaires

Les réformes enclenchées par les projets de loi 109 (commissions scolaires linguistiques), 180 (restructuration des pouvoirs) et 185 (élections scolaires) ont des impacts majeurs pour les commissions scolaires. Dans ce contexte, les avocats du Service juridique ont analysé le contenu de ces projets de loi afin de guider les instances politiques de la FCSQ dans leurs représentations auprès du gouvernement. Ils ont également apporté une précieuse contribution à la rédaction des mémoires qui ont été présentés à des commissions parlementaires ainsi que lors de l'élaboration et de la présentation de sessions de perfectionnement adaptées aux besoins des commissaires d'écoles et des gestionnaires scolaires.

Une assistance précieuse

Comme par les années passées, les conseillers juridiques de la Fédération ont offert un précieux support aux gestionnaires des commissions scolaires en répondant à de nombreuses demandes d'assistance juridique, écrites et téléphoniques.

Dans le cadre de ces activités de soutien juridique, les avocats du Service juridique ont notamment obtenu un jugement important pour la Commission scolaire de Manicouagan dans un litige qui l'opposait à des parents d'élèves qui contestaient le processus de réaffectation de ses directions d'école. Le jugement rendu par la Cour supérieure dans cette affaire a confirmé le droit d'une commission scolaire de procéder à une réaffectation de ses directions d'école sur la base de ses critères de sélection existants, sans devoir consulter de nouveau les conseils d'orientation.

Par ailleurs, le Service juridique a reçu le mandat de représenter la Commission scolaire Harricana devant la Cour d'appel du Québec dans une cause type visant à déterminer le statut de la taxe scolaire advenant la faillite d'un contribuable. Le jugement de première instance ayant statué que la taxe scolaire ne peut être colloquée au même titre qu'une créance garantie, des représentations seront faites par la FCSQ devant la Cour d'appel afin que ce jugement soit infirmé.

Dans l'ensemble, la dernière année a permis de constater que les sujets abordés dans le cadre de l'assistance directe aux membres ont évolué et que les préoccupations des gestionnaires débordent largement le seul cadre de la Loi sur l'instruction publique. Cet état de fait est notamment explicable par le cadre législatif applicable aux commissions scolaires et aux organismes publics qui, en général, ne cesse de s'élargir et de se complexifier. Qu'il s'agisse des normes relatives à la protection de l'environnement (réservoirs souterrains) ou à la réglementation régissant les approvisionnements (accords de libéralisation des marchés), les conseillers juridiques de la Fédération doivent maintenant répondre à de nouveaux types de demandes et à des besoins différents. Par contre, nul doute que les réformes adoptées au cours de la dernière année auront pour effet de remettre la Loi sur l'instruction publique au premier rang des préoccupations des intervenants des commissions scolaires.

Coordination des régions

Le Québec est actuellement divisé en onze régions représentées au conseil d'administration de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Afin de faciliter le travail de concertation des représentants régionaux auprès des commissions scolaires, une coordination technique est assurée par la Fédération pour chacune de ces régions.

De plus, la FCSQ offre des occasions aux coordonnateurs d'enrichir leurs activités de concertation régionale en suscitant les regroupements et en facilitant les échanges concernant les initiatives scolaires de leur région. Un rapport est déposé annuellement aux membres du conseil d'administration de la Fédération.

Service des ressources matérielles

Les actions du Service des ressources matérielles de la FCSQ, qui compte maintenant une conseillère, une technicienne et une secrétaire occasionnelle, ont été canalisées autour de quatre champs d'activité : les regroupements d'achats, la mise à jour du *Recueil de gestion des ressources matérielles*, l'accord de libéralisation des marchés entre le Québec et l'Ontario ainsi que la participation à des salons d'exposition.

La force d'un groupe

Il y a quelques années, la FCSQ a mis sur pied un service d'achats regroupés permettant aux commissions scolaires de profiter de la force générée par le regroupement de leurs pouvoirs d'achat. En 1997-1998, le Service des ressources matérielles de la FCSQ a réalisé trois projets de regroupements d'achats en formation professionnelle et cinq en gestion. Ces huit projets, de l'ordre de plus de 11 422 000 \$, ont permis aux commissions scolaires participantes de réaliser une économie moyenne de 27 %, soit environ 2 639 000 \$.

À titre d'exemple, 39 commissions scolaires ont participé au dossier de négociation *Équipement de maternelle*. Sans projet d'achats regroupés, les 77 articles achetés auraient coûté quelque 1 673 600 \$ à ces commissions scolaires, alors que le montant réel a été de 1 114 933 \$ pour des économies de 558 667 \$, soit 34 % ! Plus de 20 commissions scolaires ont également adhéré au projet *Soudage-montage*. Au total, 7 équipements différents ont été achetés pour un montant total de 662 111 \$. Sans l'intervention de la FCSQ, ces commissions scolaires auraient eu à défrayer 894 100 \$, soit 26 % de plus ! Sans compter le temps et l'énergie qu'elles auraient dû investir dans la recherche et l'analyse des produits, les appels d'offres, les suivis auprès des fournisseurs, etc.

Un outil de travail essentiel

Ce service assure également la bonification et la mise à jour annuelle du *Recueil de gestion des ressources matérielles*. Dans le cadre de ce mandat, les tables des ressources matérielles des régions de la Montérégie et de Laval - Laurentides - Lanaudière, ainsi que la Commission professionnelle des ressources matérielles de l'Association des cadres scolaires du Québec, ont offert une précieuse expertise à la FCSQ.

Accord Québec-Ontario La FCSQ est prête

À compter du 1^{er} juillet 1998, l'accord conclu entre le Québec et l'Ontario obligera les réseaux parapublics de ces provinces à faire des appels d'offres, aussi bien au Québec qu'en Ontario, pour l'achat de biens et de services excédant 100 000 \$. Il va de soi que cette nouvelle réglementation constitue une source de questionnement importante pour les gestionnaires scolaires.

Afin d'être prête à répondre aux interrogations de ses membres et à les assister efficacement, la FCSQ a examiné avec soin le contenu de cet accord et a évalué ses impacts sur notre réseau. Dans le cadre de ce dossier, la Fédération a également participé à plusieurs rencontres de collaboration avec d'autres réseaux, dont ceux de la santé et des municipalités, afin d'établir un contrat type d'adhésion au babillard électronique MERX. Ce babillard électronique regroupe des informations concernant les appels d'offres lancés en vertu de cet accord.

Après ces recherches et ces différents échanges, la Fédération est maintenant prête à assister efficacement les commissions scolaires qui devront appliquer les dispositions de cet accord entre les provinces.

Proactif auprès des gestionnaires

Dans le but de répondre aux demandes d'information et de connaître les besoins ainsi que les préoccupations des gestionnaires des ressources matérielles et de l'approvisionnement des commissions scolaires, le Service des ressources matérielles participe périodiquement à des salons d'exposants lors de colloques. La FCSQ a notamment profité de la session de perfectionnement des responsables des ressources matérielles, offerte du 22 au 24 octobre 1997 à Chicoutimi, pour échanger avec les gestionnaires sur des sujets d'actualité tels que l'application de l'accord Québec-Ontario et l'utilisation d'un babillard électronique. Le 5 février 1998, la Fédération a également participé au Salon des exposants de la session de perfectionnement des responsables de l'approvisionnement. Ce salon a été une occasion privilégiée de répondre aux demandes d'information concernant cet accord et d'échanger avec les participantes et les participants sur les méthodes, les avantages et les inconvénients de cette entente.

Ensemble pour l'excellence !

Prix d'excellence 1996-1997

Lors de l'ouverture de sa 50^e Assemblée générale, la FCSQ a décerné ses prix d'excellence 1996-1997 aux commissions scolaires de l'Argile-Bleue, Chomedey de Laval, des Mille-Îles et Les Écores. Des mentions d'honneur ont également été décernées aux commissions scolaires Val-Mauricie et de Le Gardeur.

Les prix d'excellence ont pour objectifs de souligner et de promouvoir la précieuse contribution des commissions scolaires à la qualité de l'éducation du système public d'enseignement. La Fédération des commissions scolaires du Québec décerne ces prix annuellement dans les catégories « Réalisation » et « Innovation pédagogique ».

Catégorie « Innovation pédagogique »

La Commission scolaire de l'Argile-Bleue a remporté le Prix d'excellence de la FCSQ catégorie « Innovation pédagogique » pour son projet Cyberjazz. Dans le cadre de ce projet, une quarantaine d'élèves du secondaire se sont transformés en journalistes et ont couvert les activités du Festival international de jazz de Montréal. Les articles réalisés par ces jeunes étaient ensuite transmis par le site Internet CyberPresse. Le but de cette activité était de leur permettre de se familiariser avec les différents aspects de l'activité journalistique et de la navigation sur l'autoroute de l'information dans un contexte éducatif stimulant et « branché » sur la réalité. Pour l'organisation de ce projet, cette commission scolaire a pu compter sur la collaboration de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke ainsi que des commissions scolaires des Cantons et des Manoirs.

Une mention d'honneur a également été décernée à la Commission scolaire Val-Mauricie pour le développement de sa concentration en environnement et en développement durable à l'intention des élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaires. Cette concentration permet aux élèves inscrits d'évoluer dans une démarche expérimentale qui les amène à développer des attitudes et à manifester des comportements responsables à l'égard de l'environnement. Son approche pédagogique originale est fondée sur l'intégration de concepts environnementaux dans plusieurs disciplines. Pour chaque élève, ce programme privilégie un cheminement par projet faisant référence à des enjeux identifiés aux fins de la concentration. Cette réalisation a été menée en partenariat avec les organismes de développement économique de la région dont le Collège de Shawinigan et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Catégorie « Réalisation »

La FCSQ a décerné son Prix d'excellence catégorie « Réalisation » à trois commissions scolaires de Laval, soit Chomedey de Laval, des Mille-Îles et Les Écores. Ces commissions scolaires se sont mérité ce prix pour l'innovation, la créativité et l'originalité dont elles ont fait preuve en mettant sur pied un service commun de reprographie. Elles ont établi un partenariat fonctionnel et efficace en confiant la gestion de ce service à une entreprise privée, la firme Xerox. En agissant ainsi, les trois commissions scolaires réalisent des économies substantielles, tout en s'assurant, pour une durée de cinq ans, d'une stabilité dans les investissements nécessaires à cette activité et d'une planification budgétaire à long terme pour la reprographie.

La mise sur pied du premier centre d'entrepreneuriat dans la région de Lanaudière a valu une mention d'honneur à la Commission scolaire de Le Gardeur. Le Centre d'entrepreneuriat de Lanaudière a pour objectif de répondre à tous les besoins des entrepreneurs en ce qui a trait au démarrage, au démarrage et à l'expansion d'entreprises. Il offre un éventail de formations, l'expertise de consultants dans différents domaines, une banque d'information et de documentation écrite et visuelle, tout en donnant accès à un réseau d'utilisateurs du centre lors d'activités comme des déjeuners-causeries et des séminaires. Dans le but d'assurer une présence entrepreneuriale auprès de toute la population lanauoise, la CSLG a signé un protocole d'entente avec le Cégep Joliette-De Lanaudière.

Ordre du mérite

L'Ordre du mérite de la FCSQ a été créé en 1959 afin d'honorer des citoyennes et des citoyens ayant particulièrement contribué à l'avancement de l'éducation et, plus spécifiquement, à la promotion et au progrès du système public d'enseignement. Il comporte quatre catégories : conseillère et conseiller émérite, médaille d'or, médaille d'argent et médaille de bronze.

Médailles d'or

Lors du dîner du 50^e anniversaire tenu le 7 juin, la Fédération des commissions scolaires du Québec a remis sa médaille d'or de l'Ordre du mérite à M. Jacques Girard, ex-sous-ministre de l'Éducation et actuellement président-directeur général de Montréal International, ainsi qu'à M^{me} Diane Drouin, présidente générale de la FCSQ depuis 1991.

Médailles d'argent et de bronze

La FCSQ a également remis des médailles d'argent aux personnes démontrant un engagement remarquable dans leur région et qui ont fait leur marque en éducation, de même que des médailles de bronze à ceux et à celles qui ont œuvré au service des commissions scolaires et qui se sont distingués dans leur milieu. La liste de ces personnes est incluse à l'Annexe III en page 30.

Annexe I

Liste du personnel de la FCSQ

Direction générale

Gilles Taillon	Directeur général
Guy Beaudin	Conseiller - Recherche et analyse
Claudette Dionne	Secrétaire de direction
Berthier Dolbec	Conseiller en développement pédagogique
Nathalie Masse	Technicienne en communications
Denis Pouliot	Attaché de presse
Brigitte Roy	Conseillère en communications
Louise Tremblay	Conseillère en financement et en transport scolaire
Doris-Lynne White	Agente de bureau

Secrétariat général

Clermont Provencher	Secrétaire général
France Beaupré	Agente de bureau
Jacques Bélanger	Opérateur de duplicateur offset
Huguette Chabot	Technicienne en administration
Hélène Fournier	Conseillère en ressources matérielles
Alain Guimont	Avocat et conseiller juridique
France Laferrière	Téléphoniste
Paule Lebel	Secrétaire de direction et responsable de l'organisation matérielle
Florence Lemelin	Téléphoniste
Marc-André Morissette	Technicien de travaux pratiques

Direction générale adjointe

Jean-Pierre Hillinger	Directeur général adjoint
Claire April	Agente de bureau
Roland Bégin	Conseiller en relations du travail
Andrée Boulanger	Secrétaire de direction
Pierre Caron	Conseiller en développement organisationnel
Jacqueline Coulombe	Technicienne en administration
Carolle Dupuis	Agente de bureau
Brigitte L'Heureux	Conseillère en relations du travail
Marie Maltais	Agente de bureau
Lise Masse	Agente d'administration
Guy Perrault *	Avocat et conseiller en relations du travail
Monique Poulin *	Conseillère en relations du travail
Nancy Thivierge	Avocate et conseillère en relations du travail
Bernard Tremblay	Avocat et conseiller en relations du travail
Yves Tremblay	Technicien en informatique

* Prêts de service

Liste des membres du personnel ayant pris leur retraite en 1997-1998

Pierrette Bordeleau
 Monique Brunelle
 Alain Doyer
 Denis Rochette
 Jean-Marie Thibault

Annexe II

Activités de représentation de la présidente

Rencontres avec des ministres ou des organismes

Rencontres avec le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard

Rencontres avec la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois

Rencontres avec l'Association québécoise des commissions scolaires

Rencontre avec la Fédération québécoise du sport étudiant

Rencontres avec l'Association des propriétaires d'autobus du Québec

Rencontres avec l'Association québécoise du personnel de direction des écoles

Rencontre avec la Chambre de commerce de Montréal

Rencontre avec le Directeur général des élections

Rencontre avec la Fédération des cégeps

Participation à des congrès ou à des colloques

Congrès de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires

Congrès et rencontres avec l'Association du transport écolier du Québec

Congrès et rencontres de l'Association des cadres scolaires du Québec

Congrès de l'Association canadienne d'éducation

Congrès de la Fédération des comités de parents de la province de Québec

Congrès et rencontres avec la Fédération québécoise des directeurs et des directrices d'établissement d'enseignement

Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française

Congrès de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec

Colloque de la Fondation de l'entrepreneurship

Colloque des écoles exemplaires

Colloques ACSQ : Nouvelle Loi sur l'instruction publique

Rencontres et congrès de l'Union des municipalités du Québec

Rencontres et réunion nationale de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires

Participation à des activités spéciales

Conseil d'administration et comité de vérification de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre

Participation au conseil d'administration du Conseil du patronat du Québec

Comité du suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi

Table Québec - Commissions scolaires

Participation à diverses activités régionales

Table nationale du suivi sur la réforme de l'éducation

Présidence d'honneur de Projet en tête

Commission parlementaire de l'éducation

Conférence de presse de la Fondation Paul-Gérin-Lajoie

Conférence de presse du projet Ronde-et-Bleue

Conférence de presse du lancement du guide *Les métiers qui recrutent et les carrières de l'an 2000*

Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes sur l'article 93

Annexe III

Médailles de l'Ordre du mérite

Médailles d'argent

M^{me} Manon Beaudry-Roberge
Commission scolaire Morilac

M. Rolland Bérubé (hommage posthume)
Commission scolaire des Draveurs

M. Marcel Biron
Commission scolaire Harricana

M. Jean-Claude Houle
Commission scolaire de Victoriaville

M^{me} Louise Larocque
Commission scolaire de la Haute-Gatineau

M^{me} Germaine Milette
Commission scolaire de Memphrémagog

M^{me} Gisèle Tremblay
Commission scolaire Baie-des-Ha! Ha!

M^{me} Thérèse Tremblay
Commission scolaire Valin

Médailles de bronze

M. René Bonfond
Commission scolaire de Val-d'Or

M^{me} Thérèse Bouchard
Commission scolaire de Chapais-Chibougamau

M. Jacques Chabot
Commission scolaire Lac-Témiscamingue

M. Jean De Francesco
Commission scolaire catholique de Sherbrooke

M^{me} Lise Gauthier-Langlois
Commission scolaire Rouyn-Noranda

M. Camille Gendron
Commission scolaire de Memphrémagog

M. Henri Hébert
Commission scolaire Seigneurie

M. Michel Hébert
Commission scolaire de Warwick

M^{me} Roberte Léger
Commission scolaire d'Aylmer

M. André Perron
Commission scolaire Louis-Hémon

M. Robert Rivard
Commission scolaire du Centre-de-la-Mauricie

Annexe IV

Principaux documents publiés par la FCSQ

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), document de référence, session de perfectionnement aux gestionnaires scolaires (Document 5567, 2^e trimestre 1997)

Les appels d'offres et les contrats de construction en milieu scolaire, document de référence, session de perfectionnement aux gestionnaires scolaires (Document 5577, mars 1997)

La commission scolaire et le droit de la construction : formation, qualifications et conditions de travail, document de référence, session de perfectionnement aux gestionnaires scolaires (Document 5579, mars 1997)

Manuel de gestion *Organisation du transport*, mise à jour (Document 5584, juin 1997)

Rapport annuel 1996-1997 (Document 5608, 2^e trimestre 1997)

Mémoire de la Fédération des commissions scolaires du Québec sur le niveau des ressources et les règles budgétaires des commissions scolaires en 1997-1998 (Document 5619, mai 1997)

Consultations particulières sur le projet de loi 109, intervention de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec en commission parlementaire sur l'éducation (Document 5625, mai 1997)

Consultation sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (Répartition des pouvoirs et des responsabilités), intervention de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec en commission parlementaire sur l'éducation (Document 5646, août 1997)

Les commissions scolaires linguistiques, document de référence, session de perfectionnement des gestionnaires scolaires (Document 5668, 3^e trimestre 1997)

Programmation 1997-1998, activités de perfectionnement destinées aux commissaires et aux gestionnaires des commissions scolaires (Document 5654, 3^e trimestre 1997)

Guide Saine gestion de l'assiduité au travail en milieu scolaire, document de référence, session de perfectionnement des gestionnaires scolaires (Document 5679, 4^e trimestre 1997)

Mémoire présenté au Comité mixte spécial pour modifier l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 concernant le système scolaire au Québec, intervention de la Fédération des commissions scolaires du Québec (Document 5696, octobre 1997)

Consultation sur le projet de loi 180, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives, mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'éducation, intervention de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (Document 5707, décembre 1997)

Document de référence *Les commissions scolaires linguistiques et la gestion des documents administratifs et des documents d'archives* (versions française et anglaise) (Document 5715, 1^{er} trimestre 1998)

Projet de loi 185, Loi sur l'élection des premiers commissaires des commissions scolaires nouvelles et modifiant diverses dispositions législatives, mémoire présenté en consultations particulières et en audiences publiques (Document 5723, décembre 1997)

À ces publications s'ajoutent les publications promotionnelles ainsi que les documents périodiques produits par la Fédération des commissions scolaires du Québec, dont les messages du lundi par courrier électronique, les numéros du magazine *Savoir*, les bulletins express *Commissaires d'écoles*, ainsi que la revue des relations du travail *Ressources humaines*.

Coordination et rédaction
Service des communications de la FCSQ

Conception graphique
Propage communication-marketing

Impression et assemblage
Secteur de l'imprimerie de la FCSQ

La Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon
Case postale 490
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Téléphone : (418) 651-3220
Télécopieur : (418) 651-2574
Courrier électronique : fcsq@grics.qc.ca

Document : 5742
Dossier : 1-106-01
Dépôt légal - 2^e trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Note - Les textes inclus dans ce document ont été féminisés dans la mesure du possible. Cependant, lors de certains passages, il nous a semblé plus pratique d'utiliser la forme masculine afin de faciliter la lecture. Il ne faudrait y voir qu'une manière d'alléger le texte et, d'aucune façon, une procédure discriminatoire.

Membres de la FCSQ en 1997-1998

C. s. Abitibi	C. s. de Grandpré	C. s. Morilac
C. s. de l'Amiante	C. s. de Greenfield Park	C. s. de la Moyenne-Côte-Nord
C. s. de l'Argile-Bleue	C. s. Harricana	C. s. de Normandie
C. s. de l'Asbesterie	C. s. du Haut Saint-Maurice	C. s. de Normandin
C. s. d'Aylmer	C. s. de la Haute-Gatineau	C. s. du Nouveau-Québec
C. s. de Baie-des-Chaleurs	C. s. de Huntingdon	C. s. Outaouais-Hull
C. s. Baie-des-Ha! Ha!	C. s. d'Iberville	C. s. des Patriotes
C. s. Baldwin-Cartier	C. s. des Îles	C. s. Pierre-Neveu
C. s. de Barraute-Senneterre	C. s. de l'Industrie	C. s. de Pontiac
C. s. des Basques	C. s. Jacques-Cartier	C. s. de Port-Cartier
C. s. de la Beauce-Abénaquis	C. s. Jean-Chapais	C. s. de Portneuf
C. s. Beauport	C. s. Jean-Rivard	C. s. Prince-Daveluy
C. s. de Bellechasse	C. s. Jérôme-Le Royer	C. s. Provençal
C. s. des Belles-Rivières	C. s. de La Jeune-Lorette	C. é. c. de Québec
C. s. de Bersimis	C. s. de La Mitis	C. s. de Quévillon
C. s. Berthier-Nord-Joli	C. s. La Neigette	C. s. de Rivière-du-Loup
C. s. de Brossard	C. s. de La Pocatière	C. s. Roberval
C. s. des Cantons	C. s. La Riveraine	C. s. de Rocher-Percé
C. s. du Centre-de-la-Mauricie	C. s. La Sapinière	C. s. Rouyn-Noranda
C. s. de Chapais-Chibougamau	C. s. de La Tourelle	C. s. Saint-Hyacinthe
C. s. de Charlesbourg	C. s. La Vallière	C. s. Saint-Jean-sur-Richelieu
C. s. de Châteauguay	C. s. Lac Mégantic	C. s. Saint-Jérôme
C. s. de la Chaudière-Etchemin	C. s. du Lac-Saint-Jean	C. s. Sainte-Croix
C. s. des Chênes	C. s. Lac-Témiscamingue	C. s. de Sainte-Thérèse
C. s. de Chicoutimi	C. s. Laure-Conan	C. s. Samuel-De Champlain
C. s. Chomedey de Laval	C. s. des Laurentides	C. s. du Sault-Saint-Louis
C. s. des Chutes-de-la-Chaudière	C. s. de Le Gardeur	C. s. Seigneurie
C. s. des Chutes-Montmorency	C. s. Les Écores	C. s. de Sept-Îles
C. s. de Coaticook	C. s. de Lévis	C. s. c. de Sherbrooke
C. s. de la Côte-du-Sud	C. s. L'Islet-Sud	C. s. de Sorel
C. s. Davignon	C. s. du Littoral	C. s. de Tadoussac
C. s. De Chavigny	C. s. du Long-Sault	C. s. Taillon
C. s. des Découvreurs	C. s. de Lotbinière	C. s. de Témiscouata
C. s. De La Jonquière	C. s. Louis-Hémon	C. s. Tracy
C. s. Des Cascades-l'Achigan	C. s. de Malartic	C. s. des Trois-Lacs
C. s. Des Frontières	C. s. de Manicouagan	C. s. de Trois-Rivières
C. s. Des Îlets	C. s. des Manoirs	C. s. de Val-d'Or
C. s. Des Montagnes	C. s. de Marieville	C. s. Valin
C. s. Des Rivières	C. s. de Matane	C. s. Vallée-de-la-Lièvre
C. s. des Draveurs	C. s. de Memphrémagog	C. s. Vallée-de-la-Matapédia
C. s. de l'Eau-Vive	C. s. Miguasha	C. s. de Valleyfield
C. s. des Falaises	C. s. des Mille-Îles	C. s. Val-Mauricie
C. s. Fermont	C. s. des Moissons	C. é. c. de Verdun
C. s. du Goéland	C. s. Mont-Fort	C. s. de Victoriaville
C. s. du Gouffre	C. é. c. de Montréal	C. s. de Warwick

